



déménagement et résidence alternée

Par **mademoiselle**, le **22/10/2010** à **18:55**

Bonjour,

je suis actuellement séparée du père de mon fils et nous avons mis en place une garde alternée (une semaine sur deux) après une longue et pénible procédure judiciaire.

Actuellement, nous avons trouvé un terrain d'entente mais je reste vigilente car je sais à quel point il est capable de sournoiserie et de mensonges.

Je dois déménager et changer de région début décembre. La résidence alternée deviendra donc impossible et après discussion, nous avons établi que notre fils resterait avec son père jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et qu'il viendrait vivre avec moi pour la prochaine rentrée.

Doit on faire une modification du jugement et si oui, comment éviter une nouvelle procédure longue pénible et couteuse !!! Un simple accord écrit des parties peut il suffir ? Dans ce sac, que doit on expressement notifier ?

Merci d'avance.

Par **Domil**, le **22/10/2010** à **20:47**

La procédure n'est ni longue ni couteuse, il suffit de faire une requête conjointe au JAF en LRAR.

Attention, une fois que le JAF aura validé la fin de la résidence alternée, et la résidence exclusive chez le père puis chez la mère, rien n'empêchera le père de demander ensuite la poursuite de la résidence exclusive.

Si vous n'allez pas devant le JAF, rien n'empêchera le père de refuser que l'enfant change de résidence à la fin de l'année et vous devrez faire une procédure pour établir la résidence de l'enfant chez vous sans aucune garantie de succès.

En fait, accepter de laisser l'enfant chez le père risque de durer bien plus longtemps que vous ne le croyez.